

AVENANT (No 2) À L'ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN
ŒUVRE DU PLAN NORD À L'HORIZON 2035, PLAN
D'ACTION 2015-2020 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ENTRE

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD, personne morale légalement constituée par la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, c. S-16.011) ayant son siège social au 900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 720, Québec (Québec) G1R 2B5, agissant à la présente entente et ici représentée par M. Robert Sauvé, président-directeur général, dûment autorisé en vertu de l'article 43 de la Loi sur la Société du Plan Nord

(ci-après appelée la « Société »);

ET

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), dont le siège est situé au 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, aile Saint-Amable, à Québec, ici représentée par M. Michel Gagnon, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents à la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 6);

(ci-après appelée la « SHQ »);

(ci-après collectivement appelés les « Parties »).


RS

AVENANT - MODIFICATION DE L'ENTENTE

Tel que prévu à l'article 6 de l'ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NORD À L'HORIZON 2035, PLAN D'ACTION 2015-2020 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC entre la SOCIÉTÉ DU PLAN NORD et la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC signée le 19 janvier 2016, toute modification à l'entente doit faire l'objet d'une entente écrite entre les Parties.


Le présent Avenant (No 2) vise à modifier l'**Annexe 2 : Budgets et dépenses admissibles** de l'entente signée le 19 janvier 2016 pour y inclure la priorité d'action ci-jointe : *Accession à la propriété privée (2 dossiers)*

Le présent Avenant (No 2) ne modifie pas la nature de l'entente initiale ni les priorités d'actions déjà prévues, et il en fera partie intégrante.

SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé l'avenant en double exemplaire :

Pour la Société



Robert Sauvé
Président-directeur général

le 14 Décembre 2016

à Québec

Pour la SHQ



Michel Gagnon
Président-directeur général

le 14 décembre 2016

à Québec



AS

PRIORITY D'ACTION Accession à la propriété privée (2 dossiers)												
BUDGET ET SÉQUENCE DES VERSEMENTS	2015-2016		2016-2017 TRIMESTRE				2017-2018				2018-2019	2019-2020
	1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL		
	-	-	298 750 \$	-	298 750 \$	301 375 \$	-	-	-	-	301 375 \$	**
DESCRIPTION DU PROJET	<p>La Société du Plan Nord remboursera à la SHQ les dépenses relatives à deux (2) unités de logement engagées dans le cadre du <i>Programme favorisant l'accèsion à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik</i> (aide à l'achat, aide à la construction et aide à l'occupation tels que les taxes municipales et les assurances habitation), pourvu que l'achat soit effectué ou la construction soit débutée entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2018.</p> <p>** Budget reporté dans le nouveau programme 2016-2020</p>											
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	<p>Pour versement et reddition de comptes de la Société du Plan Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La SHQ fournira la facture de l'OMHK pour le remboursement des frais de gestion. • La SHQ fournira un rapport d'inspection et la fiche finale transmis par l'Office municipal d'habitation de Kativik (OMHK) pour le remboursement de l'aide à la construction. • La SHQ fournira le certificat d'aide financière des projets d'achat pour le remboursement de l'aide d'achat sans construction. • La SHQ fournira la réclamation de l'OMHK pour le remboursement de l'aide à l'occupation. 											

